

Bioéthique

En début de

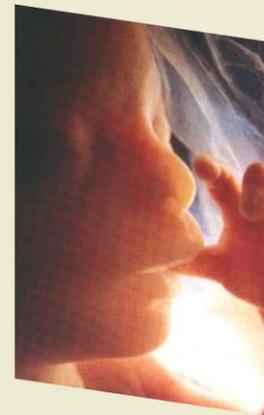
vie



Des enjeux considérables

!

- humains,
- politiques,
- économiques,
- sociologiques,
- anthropologiques,...



Une pluralité d'intervenants

- Médecins
- Sociologues
- Juristes
- Philosophes
- Théologiens
- Biologistes
- Généticiens
- Politiques
- ...



Lors de la révision des lois de bioéthique, la réflexion a fusé de toute part !

- Conseil d'état
- Conseil de l'ordre des médecins
- **CCNE** (Comité Consultatif Nationale d'Ethique)
- **CNCDH** (Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme)
- Académie de médecine
- Conférence des Évêques de France
- États généraux
- ...

2008-2011

Un grand débat de société

La remise en cause d'acquis éthiques



La **vie** : à ses débuts, quand c'est difficile, à sa fin

La **maladie** : le coût de la santé et des retraites,

La **recherche embryonnaire** et ses alternatives

Une **procréation** autrement

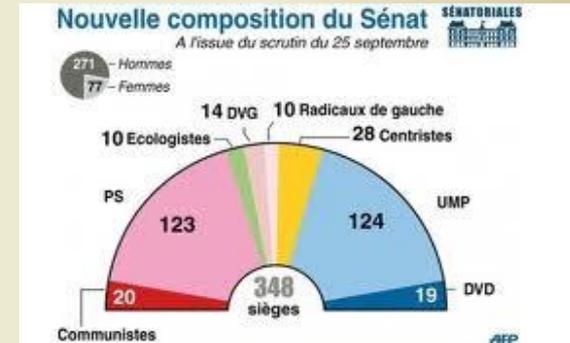
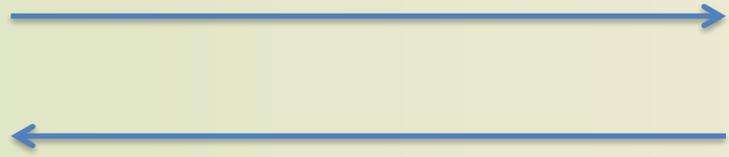
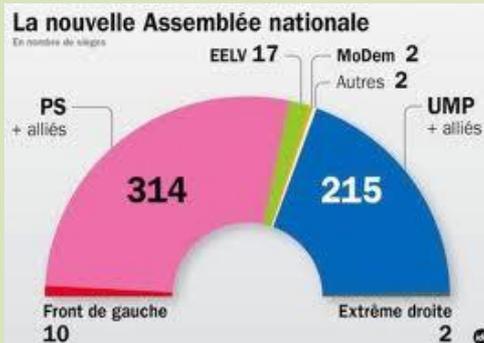
Une remise en cause des **filiations**

Des tentatives de redéfinir la **parentalité**

...

Une démarche législative complexe

Un va et vient
entre le sénat et l'Assemblée



Sans nous perdre dans trop de philosophie ...



De grands principes philosophiques et juridiques
acquis par l'humanité au fil des siècles
restaient admis à peu près universellement !
Jusqu'à il y a peu de temps !

Dignité de la personne

Indisponibilité du corps humain *

Anonymat du don

Non patrimonialité et Gratuité *

Consentement libre et éclairé *



Ce qui paraissait acquis et universel Et pourtant

L' amour d'un homme et d'une femme

Des rapports sexuels

Un désir d'enfant

Une grossesse " in utero "

Le père : un homme, la mère : une femme

L' accueil de celui qui vient :

*Garçon ou fille,
blond ou brun,
unique ou jumeau,
les yeux bruns ou bleus ou ...,
etc...*

Une filiation,

**Ça c'était il y a
trente ans !
Mais
tout n'est plus
forcément
admis par tous.**

Ainsi commence la vie

Voici un bref extrait d'un film
distribué par **Antenne 2**

« L'Odyssée de la vie »

Un film qui mérite d'être connu et vu
Nous vous le recommandons



**Des valeurs battues en brèche !
L'histoire sacrée de tout homme !**

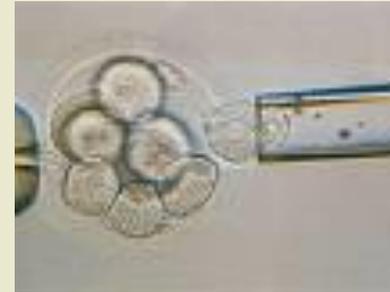
**Quelles sont ces valeurs et en quoi sont-elles transgressées ?
La demande du particulier justifie-t-elle tout ?**

La loi naturelle
" inscrite au fond du cœur de l'homme ! "
Souvent invoquée, est-elle admise par tous ?

Un désir de venir en aide à l'homme

La plupart des options
actuelles, validées ou
revendiquées,
transgressives et qui font
débat, s'appuient sur une
générosité
certaine.

..



Avec des confusions :

- « *Puisque c'est possible, c'est mon droit !* » mais la fin justifie-t-elle les moyens ?
- « Un enfant si je veux, quand je veux, comme je veux, comme je le veux? », droit à l'enfant revendiqué mais qui oublie parfois les droits de l'enfant

Un enfant ?



Si je veux !

Quand je veux !

Comme je veux !

Comme je le veux !



Un enfant ! Si et quand je veux !

De vrais drames
en réanimation

...



Loi du 17 janvier 1975

" *Art. L. 162-1.* - La femme enceinte que son état place dans une situation de détresse peut demander à un médecin l'interruption de sa grossesse. Cette interruption ne peut être pratiquée qu'avant la fin de la dixième semaine de grossesse.

Une loi remise en cause sur cet argument:

« *IVG : le "droit à la vie" ne doit pas primer sur celui des femmes à disposer de leur corps !* »

"l'IVG est un droit à part entière et pas une simple tolérance assortie de conditions".



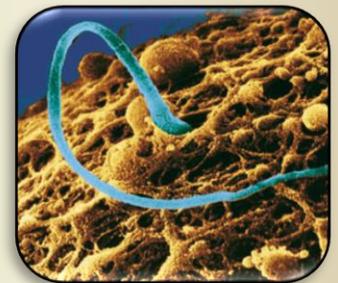
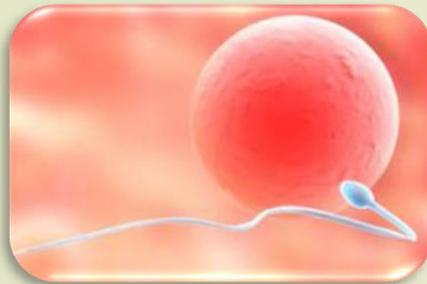
Najat Vallaud-Belkacem

L'article 5 quinquies C, voté par la commission des lois de l'Assemblée nationale en décembre, supprime, dans le code de la santé publique les mots « *que son état place dans une situation de détresse* » et les remplace par « *qui ne veut pas poursuivre une grossesse* ».

Un simple « toilette » du droit qui vise un terme « obsolète » selon la majorité et le gouvernement

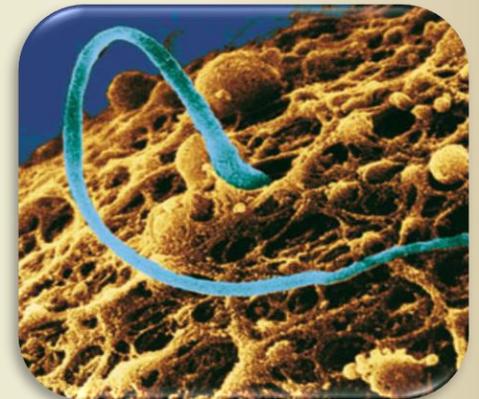
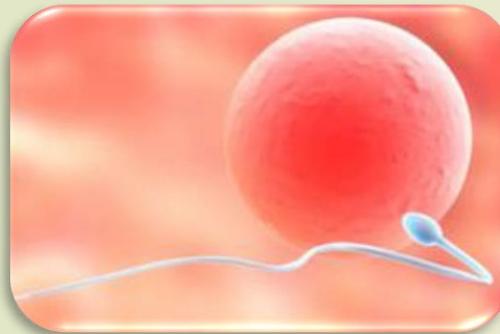
Un enfant ! A tout prix !

LA PROCRÉATION
MÉDICALEMENT
ASSISTÉE



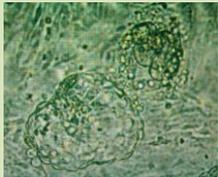
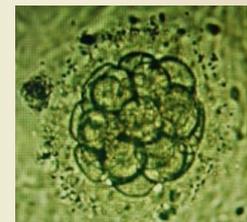
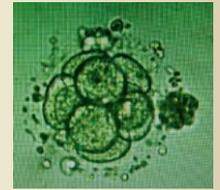
Chacun est unique,
porteur ou porteuse de vie.

Porteur de l'avenir de l'Humanité !





+



Procréer : le processus de la vie est toujours le même !

Des situations d'échec très diverses

- Déficit en spermatozoïdes

- Pas de spermatozoïdes → *Insémination avec donneur*
- Spermatozoïdes déficients → *ICSI*
- Spermatozoïdes non transmissibles par rapport sexuel (Hypospadias, ...) → *Insémination sans donneur*

- Déficit en Ovocytes [*d'origine chirurgicale, chimio ou radiothérapique, Obstruction des trompes (MST, ...), ablation des trompes (GEU, ...), Ovulations rares (liés à l'âge notamment)]*

→ *Don d'ovocyte* ou *Don d'embryon*

- Absence d'utérus

- Absence d'utérus → *GPA*
- Difficulté à assumer une maternité → *GPA*

Cet enfant, je le veux !

Les scientifiques et la médecine
proposent à ces couples de tenter de répondre
à leur souffrance avec :

« l' Assistance Médicale à la Procréation »

Quatre techniques principales

Insémination

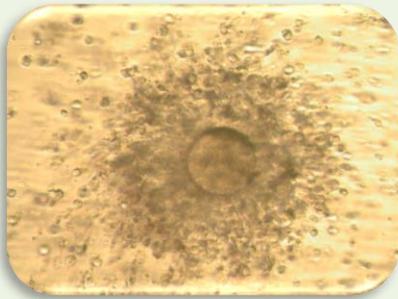
FIV

FIV avec ICSI

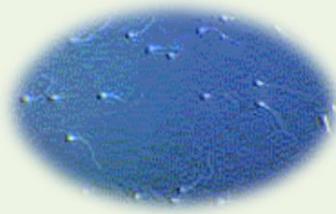
TEC

**1978 La fécondation in vitro (FIV)
avec transfert d'embryon**

**Le franchissement d'un
cap anthropologique majeur !**



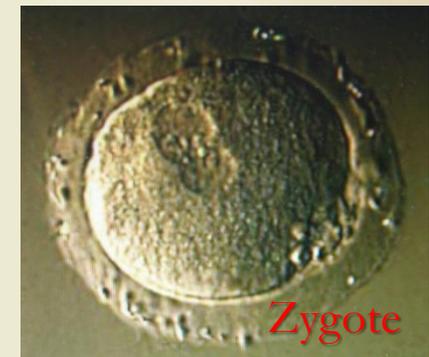
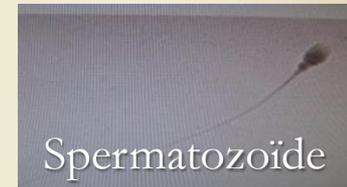
+



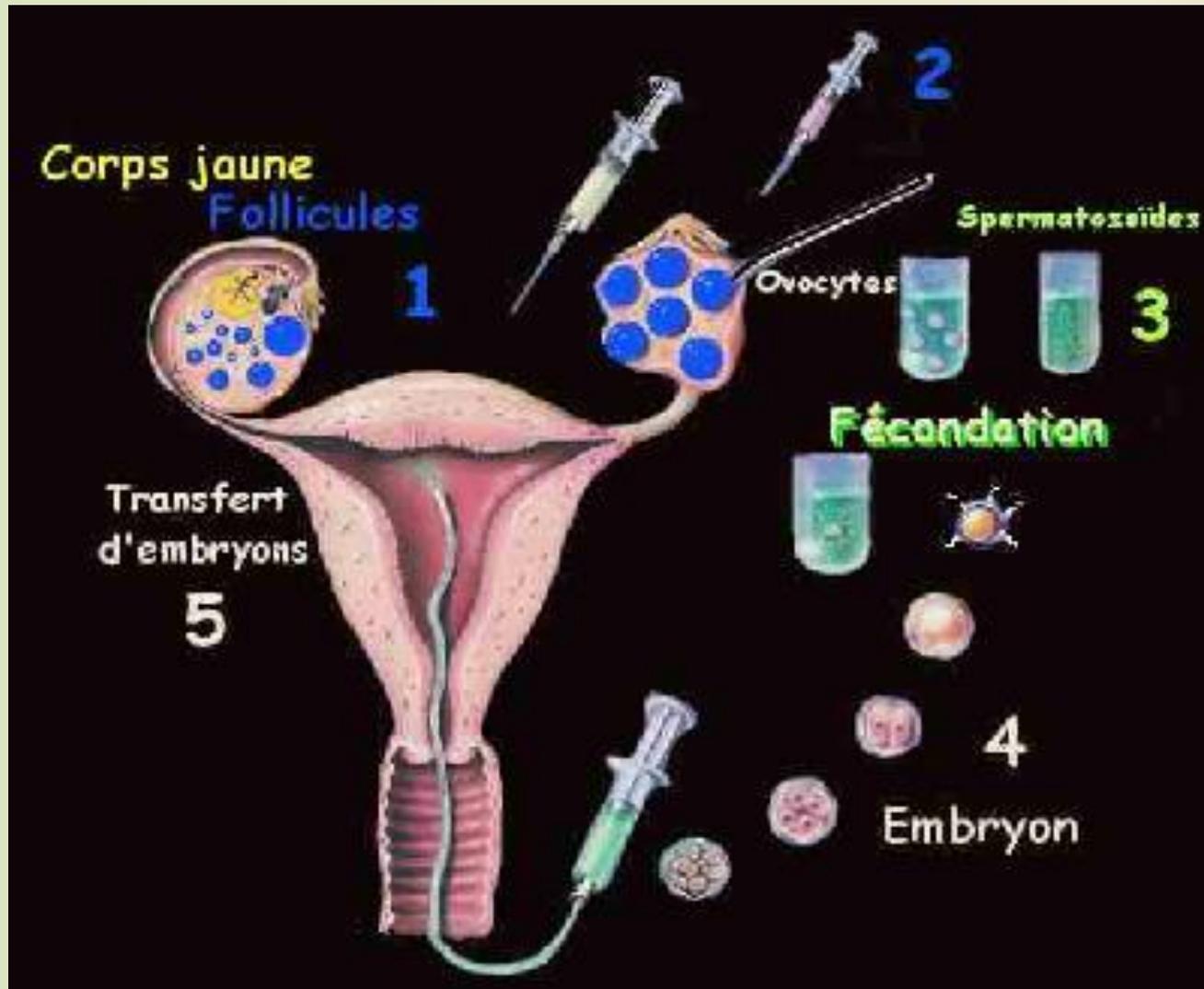
Boîte de culture

L'insémination artificielle intra-utérine

avec sperme du conjoint (IAC) ou d'un donneur (IAD) consiste à introduire des spermatozoïdes "préparés" dans la cavité utérine, le jour de l'ovulation.



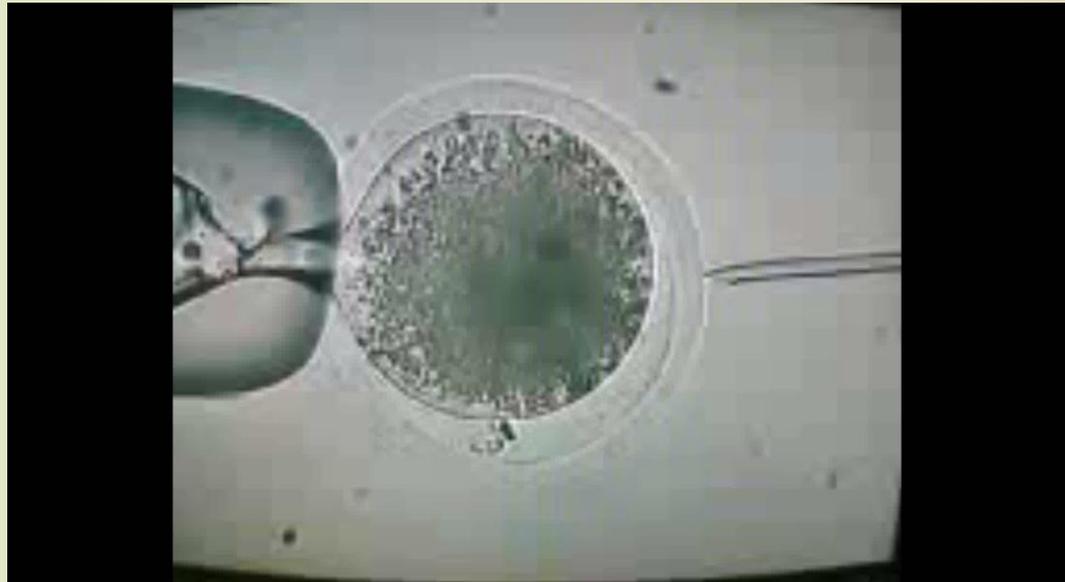
FIV : Un processus complexe



L' I C S I est une variante de FIV

Sélection d'un
unique
spermatozoïde
humain.

Injection dans
l'ovocyte féminin.



Nouveauté pour les ovocytes !

- **Vitrification des ovocytes**
- **Prélèvement, Congélation et Réimplantation ovarienne ultérieure**
 -
- **Maturations extra-corporelles d'ovules**

Et combien ça coûte ?

130 Millions d'Euros

C'est le coût de la FIV en 2010

200 Millions d'Euros par an

C'est le coût prévisible

Résultats des techniques d'AMP entre conjoints en 2012

54789 inséminations : **10,4 % d'enfants nés**

59697 FIV (+/- avec ICSI): **22,2 % d'enfants nés**

19832 Transferts d'Embryon **14,3 % d'enfants nés**

LA PART DES ENFANTS NÉS APRÈS ASSISTANCE MÉDICALE À LA PROCRÉATION EN 2011 SELON LE TYPE D'AMP ET L'ORIGINE DES GAMÈTES (N = 23 127)

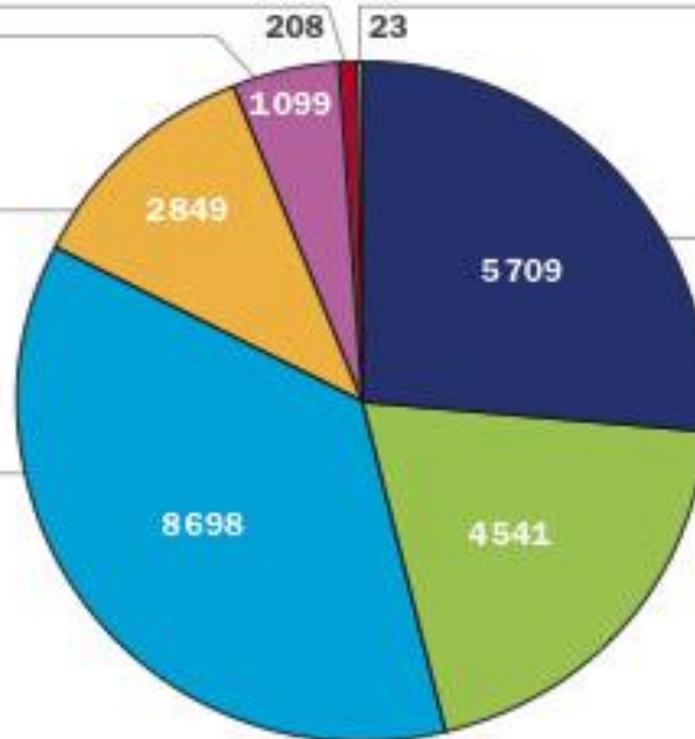
AMP avec don
d'ovocytes
0,9 %

AMP avec
accueil d'embryons
0,1 %

AMP avec
spermatozoïdes
de donneur
4,8 %

TEC
intraconjugale
12,3 %

ICSI intraconjugale
37,6 %



Insémination
intra-utérine
intraconjugale
24,7 %

FIV hors ICSI
intraconjugale
19,6 %

Assistance Médicale à la Procréation (PMA)

Des dispositions maintenues ... (???)

- l'infertilité doit être médicalement diagnostiquée (art. 33);
 - les techniques restent réservées au couple hétérosexuel. Le Sénat avait proposé une version ouvrant l'assistance au couple homosexuel, l'Assemblée Nationale a rejeté cette proposition. Compte tenu de la conception actuelle de la famille, cette solution se conçoit.
 - la condition de deux ans de vie commune pour les partenaires et concubins est supprimée (art. 33);
 - la technique de congélation ultra-rapide des ovocytes est autorisée (art. 31)
 - les sages-femmes peuvent désormais concourir aux opérations (art. 38).

Diagnostic prénatal

« Toute femme enceinte reçoit, lors d'une consultation médicale, une information loyale, claire et adaptée à sa situation sur la possibilité de recourir, à sa demande, à des examens de biologie médicale et d'imagerie permettant d'évaluer le risque que l'embryon ou le fœtus présente une affection susceptible de modifier le déroulement ou le suivi de sa grossesse »

Anonymat du don de gamètes

Ce point a fait polémique, et d'intenses discussions ont eu lieu sur le thème du droit de connaître ses origines. L'Assemblée Nationale a cependant adopté un amendement rejetant cette possibilité.

Voyons de plus près ce qui pose problème ?

Le **difficile** parcours des parents

L'irruption du **tiers donneur** (*Anonymat et Gratuité*)

Le **bébé « médicament »**

Les **embryons** multiples

Les **bouleversements de génération**

Un bouleversement du **droit séculaire**

L'enfant posthume

Un **marché économique**

Un difficile parcours pour certains parents

*Un enfant, fruit de la plénitude de la relation sexuelle
entre un homme et sa femme, une femme et son mari ?*

Des gènes issus d'ailleurs

Une fécondation sans rapport sexuel

Une équipe médicale qui pénètre dans l'intimité du couple

Un difficile parcours pour certains enfants

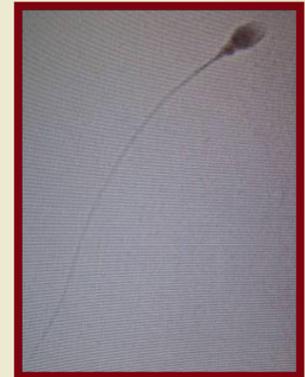
L'irruption d'un tiers donneur dans la famille

- avec sa *présence dans l'imaginaire* des parents et de l'enfant,
- avec aussi les *questions potentielles* de l'enfant à son sujet et celles soulevées par l'anonymat (Droits aux origines)

Qui est ma mère ?



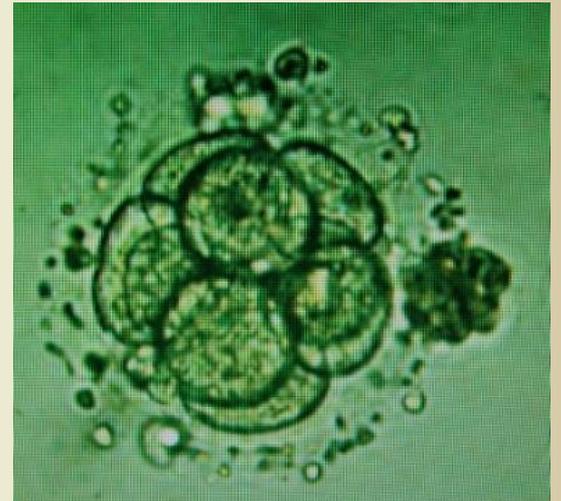
Qui est mon père ?



Qui suis-je ?

Le devenir des embryons multiples

- "Réductions embryonnaires"
- La congélation des embryons :
 - Projet parental persistant ?
 - Prêts pour un don d'embryon ?
 - Embryons abandonnés aux chercheurs ?



Les bouleversements de génération etc...

Une femme âgée de 63 ans donne naissance à son premier enfant
dont elle a l'âge d'être la grand-mère...

"un désir d'enfant qui sonne comme un caprice"

Un enfant conçu après un **don de sperme**

*"J'assume les conséquences,
mais mon rêve d'enfant était trop fort «*

Le Figaro Madame

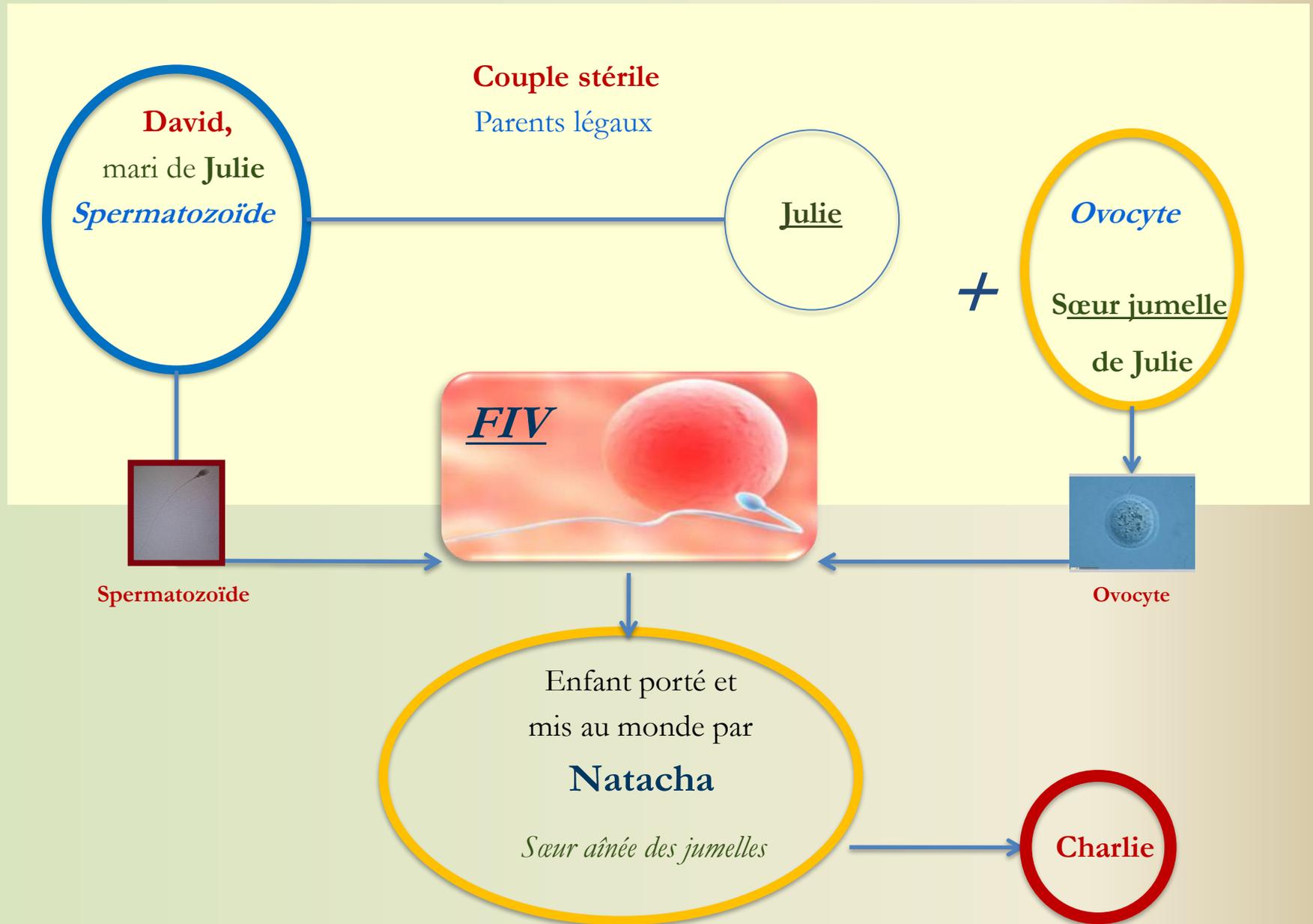
Un changement du droit séculaire

Une maternité
que le droit romain disait " toujours certaine "

mais entièrement à redéfinir aujourd'hui

avec la possibilité d'avoir quatre **mères** :

- mère légale,
- mère génétique,
- mère porteuse
- et la maman **de fait**.



Un enfant posthume !

Des demandes et procès pour :

- obtenir les paillettes du conjoint décédé
- faire prélever des ovocytes après un décès

Et un transfert d'embryon post-mortem

Naître des années après la mort de son **père**,
voire de sa **mère génétique** .

Un marché économique de la fertilité

3,3 Milliards de dollars par an

Un exemple : L'Institut de la fertilité (USA)

- **800 fécondations** in vitro effectués en 2009 dont **500 couples étrangers**
- 700 couples, en parfaite santé, auraient pu avoir un enfant de façon naturelle !
- **Objectif : sélectionner le sexe ! Avoir un garçon !**
- Une intervention contraignante et coûteuse, parfois risquée !

Cet institut déclare travailler avec une clinique parisienne !

Le " bébé-médicament ", une étrangeté !

Le premier « **bébé médicament** » français est sorti à l'heure du **débat parlementaire** sur la loi de bioéthique.

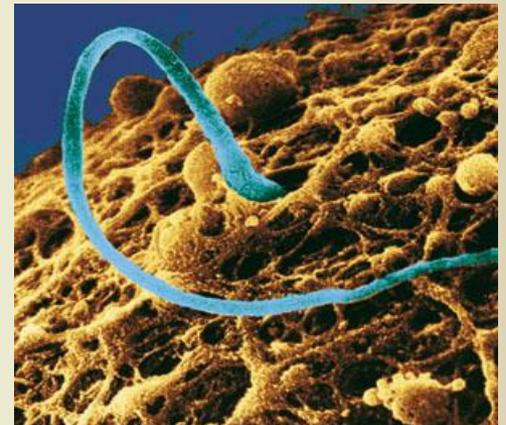
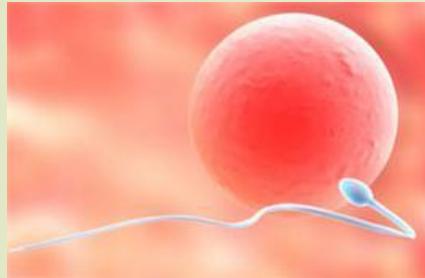
Et pourtant

Une meilleure piste :

Le soin à partir des cellules de sang de cordon.

Un enfant ! A tout prix !

LA GESTATION
POUR AUTRUI



Des enjeux importants ! Des questions complexes!

Pour l'enfant

- Un enfant sous contrat
- Un enfant aux multiples mamans

Pour la « mère porteuse »

- sa santé
- Sa relation à l'enfant
- le nouvel esclavage moderne qui en découle avec le "Tourisme procréatif" et l'exploitation qui en découle?

Pour le couple prescripteur

En pratique :

La gestation pour autrui reste prohibée.

Article 16-7 du Code civil

Femmes seules et couples homosexuels

le « mariage » dit « pour tous » et ses conséquences pour l'enfant

- Un cas concret : Un pays sans l'anonymat du don
 - Deux femmes ensemble.
 - Un désir d'enfant
 - » Une insémination artificielle
 - » Un accouchement
 - Une Mère et ... une....« Père »
 - Une séparation.
 - Une demande de pension alimentaire.

Le donneur de sperme est condamné à verser une pension alimentaire pour élever "son enfant".

Un thème qui a beaucoup divisé ...

**Il ne s'agit pas d'un affrontement « cathos rétrogrades
contre progressistes éclairés »**

Des personnes non croyantes et des membres de la communauté homosexuelle argumentent leur opposition à ce texte.

Les prises de positions très étayées de représentants de diverses religions ainsi que de philosophes, de sociologues, de psychanalystes... éclairent ce débat.

Ce débat a le mérite de bannir toute forme d'homophobie

Il permet une vraie reconnaissance de l'amour
qu'on constate de fait entre personnes de même sexe,
quelles que soient la compréhension
et l'appréciation personnelles que l'on en a.

Une confusion majeure pour la filiation !

Jamais depuis la nuit des temps, deux hommes (ou deux femmes) n'ont pu assurer la pérennité de la lignée humaine.

La procréation trouve obligatoirement son origine dans la rencontre de deux cellules portées l'une (*l'ovocyte*) par une femme, l'autre (*le spermatozoïde*) par un homme.

Ne demande-t-on pas à l'État "de jouer les notaires en officialisant par la loi tout ce qui se passe dans la société", oubliant les conséquences psychologiques et sociales majeures en terme de parentalité et de filiation ?

Et pourquoi ?

- Des enfants se voient retirer, par la Loi, le droit d'avoir un père et une mère clairement identifiés, au profit d'un mélange incertain : la parentalité s'en trouve fâcheusement bouleversée !
- Des enfants se voient refuser une filiation claire car la modification des terminologies du Code civil et du livret de famille ne peut que compliquer le repérage de leurs origines et de leur identité.

Remarque : L'enfant qui grandit dans une famille recomposée éprouve souvent cette difficulté mais il subit cet état de fait, lié à des situations sociales souvent complexes. C'est tout autre chose de demander à la loi de créer ces situations.

Un enfant Comme je le veux !

DPN et DPI

Les dépistages
Préimplantatoire
et prénatal



Caryotype d'une trisomie 21

Une confrontation à
de graves handicaps

des maladies génétiques complexes
(*myopathie, mucoviscidose, hémophilie,
Drépanocytose, Fanconi, etc ...*)

des transmissions de maladies génétiques graves
(*chorée de Huntington, ...*)



**Les Dépistages Préimplantatoire et Prénatal
voudraient répondre à ces questions!**

Tout est-il pour autant possible ?

DIAGNOSTIC PRÉNATAL

- Selon la loi, le diagnostic prénatal *«s'entend des pratiques médicales ayant pour but de détecter chez l'embryon ou le fœtus une affection d'une particulière gravité. Il doit être précédé d'une consultation médicale adaptée à l'affection recherchée. »*
- Il consiste donc dans la recherche, *in utero*, de ces éventuelles pathologies graves, par divers *moyens*:
 - *tests biologiques,*
 - *Echographie,*
 - *Amniocentèse, Choriocentèse*
 - *Scanner et IRM.*

Certains aimeraient aller plus loin

DIAGNOSTIC PRÉIMPLANTATOIRE

De quoi s'agit-il ?

- **La technique**

Prélèvement d'une ou deux cellules sur les 8 que compte un embryon de 3 jours et analyse rapide pour ne pas manquer la fenêtre de transfert in utero, au plus tard le 6^e jour).

- **L'objectif est un tri des embryons :**

Dépister un embryon sans défaut

Éliminer un embryon porteur d'une maladie génétique grave...

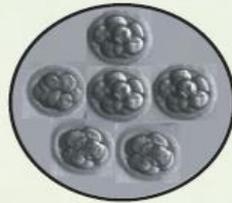


Attention aux promesses de guérison qui sont, en fait, la suppression des embryons porteurs !



Superovulation, ponction et ICSI

Technique de l'ICSI
Injection d'un spermatozoïde dans
le cytoplasme de l'ovocyte



Six embryons au troisième jour
de développement (stade 8 cellules)

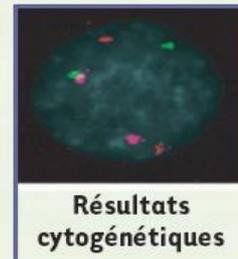
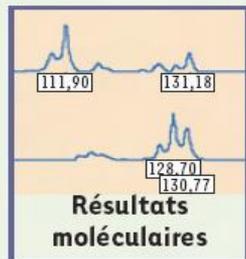


Biopsie embryonnaire (J3)

Après perforation de la zone pellucide par
un laser, une à deux cellules sont prélevées
sous contrôle microscopique

Diagnostic en 12 à 24 heures

PCR ou FISH



Transfert intra-utérin de 1 à 3 embryons sains à J4

De difficiles situations

Exigence posée par la loi : deux médecins doivent certifier qu'il « *existe une forte probabilité que l'enfant à naître soit atteint d'une affection d'une particulière gravité, reconnue comme incurable au moment du diagnostic* »



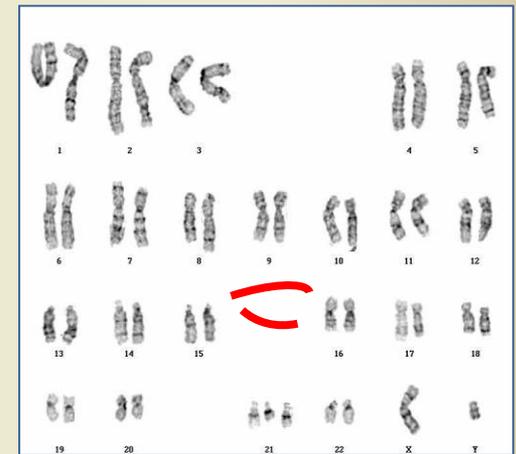
***Le choix d'interrompre une grossesse
n'est pas fait à la légère !***

Est-ce pour autant légitime ?

Est-ce acceptable ?

La Trisomie 21

- Une maladie éprouvante
- Des êtres attachants
- Une prise en charge efficace
- Des espoirs thérapeutiques
- Une éradication systématique
(HAS, Avis 107 du CCNE, ...)



**Caryotype d'une
trisomie 21**

L'arrêt Perruche

- En juin 2010, le conseil constitutionnel a déclaré conforme à la constitution la loi de mars 2002 sur les droits des malades, dite loi anti-Perruche. : « **Nul ne peut se prévaloir d'un préjudice du seul fait de sa naissance** ».
- Ce préjudice ne saurait inclure les charges particulières découlant, tout au long de la vie de l'enfance, de ce handicap. La compensation de ce dernier relève de la **solidarité nationale** ».

Enjeux personnels Enjeux de société !

Un constat : les examens de dépistage prénatal et la crainte de passer à côté d'une malformation amène à inquiéter inutilement les parents lors de la première échographie. Ceci conduit parfois à des avortements d'enfants strictement normaux.

« D'une **morale du bien et du mal** objectivement reconnue et admise, on est passé, peu à peu à une **morale du consentement mutuel** et à une **éthique statistique** : *ce qui rencontre un consensus assez général devient ce qu'il est désormais convenable de faire !* (P. Pierre Guilbert, théologien) »



Quelle société voulons-nous?



**Il y aurait
encore
Tant à dire !**



**Les générations futures
comptent sur nous !**

FIN

